



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
11 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **11 novembre 2025** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton  
Siège #2 - Jean-François Poulin  
Siège #3 - Étienne Groleau  
Siège #4 - Christian Claveau  
Siège #6 - Jean Lessard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - André Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-  
11-9280

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2025**
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 7 novembre 2025**
- 4 - FINANCES**
  - 4.1 - Comptes à payer pour le mois d'Octobre 2025**
  - 4.2 - ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 2)**
- 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE**
  - 5.1 - Bilan mensuel - octobre 2025**
  - 5.2 - Démission de Jeffrey Lemay**



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

**6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**6.1 - Aide financière aux entreprises face aux enjeux économiques**

**7 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

**7.1 - APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS  
(GSTP)**

**8 - VARIA**

**8.1 - Mise en place de commission**

**8.2 - Centre d'Entraide Le S.P.O.T.**

**8.3 - Abolition de la prime de pro-maire**

**8.4 - Nomination d'un maire suppléant et représentant de la  
municipalité à la MRC des Appalaches**

**9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10 - PROCHAINE SÉANCE**

**11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ANTÉRIEURE**

**3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2025**

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

**ADOPTÉE**

**3.2 - Séance extraordinaire du 7 novembre 2025**

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Comptes à payer pour le mois d'Octobre 2025**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'octobre 2025 ont été préparées ;

**2025-  
11-9281**

**2025-  
11-9282**

**2025-  
11-9283**



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 330 027,94 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois d'octobre 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 105 897,46 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires d'octobre 2025.

ADOPTÉE

2025-  
11-9284

**4.2 - ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 2)**

Considérant que le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 2 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation ;

Considérant que l'OHA estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 à 64 990,00\$ ;

Considérant que la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un cout annuel total de 6 499,00 \$;

Considérant qu'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,15 \$ par habitant;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité d'East Broughton confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA;

Que la municipalité d'East Broughton confirme également sa participation financière pour l'année 2024-2025 à raison de 0,15 \$ par habitant, soit un total de 339.22\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, advenant l'acceptation du projet par la SHQ.

Que la municipalité autorise Jean-Benoit Létourneau, maire, à titre de signataire délégué au fin de la présente entente.

**5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE**

**5.1 - Bilan mensuel - octobre 2025**

2025-  
11-9285



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

Il est proposé par Jean-François Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois d'octobre 2025.

**2025-  
11-9286**

**5.2 - Démission de Jeffrey Lemay**

Le directeur général par intérim dépose l'avis de démission du pompier Jeffrey Lemay, prenant effet le 3 octobre 2025.

**2025-  
11-9287**

**6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2025-  
11-  
9288**

**6.1 Aide financière aux entreprises face aux enjeux économiques**

ATTENDU QUE le contexte économique nuit aux entreprises québécoises ainsi qu'aux municipalités ;

ATTENDU QUE l'article 4 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités locales d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, sauf s'il s'agit d'une résidence privée pour aînés (RPA) certifiée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

ATTENDU QUE l'objectif sous-jacent est de permettre aux municipalités de favoriser le maintien ou l'établissement de commerces et de services de proximité pour desservir leurs citoyens, particulièrement lorsqu'elles sont peu populeuses, rurales, éloignées ou dévitalisées ;

ATTENDU QUE le Comité de Relance Industriel Économique d'East Broughton ne peut pas verser d'aide financière et que le fonds général leur permet de soutenir une telle aide financière ;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposés un formulaire d'aide financière dont les montants accordés sont indiqués :

Entreprises	Montant de l'aide financière
Excel matériaux composites	550 \$
<b>TOTAL</b>	<b>550 \$</b>

POUR CES MOTIFS il est proposé par Étienne Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde les aides financières aux entreprises selon le tableau soumis.

QUE la municipalité voit avec le CRIE East Broughton à couvrir les sommes prévues à l'aide financière accordée.

**7 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS**



2025-  
11-9289

N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

**7.1 - APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)**

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil mandate Jean-benoit Létourneau pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que ce conseil autorise Jean-Benoit Létourneau à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

**ADOPTÉE**

**8 - VARIA**

**8.1 - Mise en place de commission**



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

Le conseil municipal informe la population que des commissions seront mises en place et que des sièges citoyens seront disponibles. Les invitations à postuler seront lancées prochainement.

**8.2 - Centre d'Entraide Le S.P.O.T.**

Le directeur général par intérim informe le conseil que le projet subventionné par le Fonds Régions et Ruralité volet 2 à pris fin le 30 septembre 2025. La municipalité a réalisé la reddition de compte avec l'organisme et la répartition des charges à été effectuée. L'organisme a versé à la municipalité un montant d'environ 60 000 \$ qui représente la balance non utilisée par le Spot et utilisé par la Municipalité. À ce jour, l'organisme ne doit pas d'argent à la municipalité.

**8.3 - Abolition de la prime de pro-maire**

Le conseil municipal informe la population de sa volonté d'abolir la rémunération du pro-maire dans la modification réglementaire concernant la rémunération des élus et qui prendra effet en date du mois de novembre 2025.

2025-  
11-9290

**8.4 - Nomination d'un maire suppléant et représentant de la municipalité à la MRC des Appalaches**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant pour la Municipalité d'East Broughton ;

ATTENDU QUE le maire suppléant exerce les fonctions du maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QUE le maire suppléant agit également à titre de représentant de la Municipalité d'East Broughton au conseil de la MRC des Appalaches, en l'absence du maire ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-François Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Christian Claveau soit nommé maire suppléant pour la Municipalité d'East Broughton.

QUE le maire suppléant agisse, le cas échéant, à titre de représentant de la Municipalité d'East Broughton au conseil de la MRC des Appalaches, en l'absence du maire.

**9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le citoyens ont poser plusieurs questions sur des sujets divers

**10 - PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil aura lieu le 1er décembre 2025 à 19h30.

2025-  
11-9291

**11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité de clore la séance à 19 h 51.

ADOPTÉE

Jean-Benoit Létourneau  
Maire  
intérim

Raphaël Rioux, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier par

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.